



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.1/100  
27 octobre 2005

Original : FRANÇAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA SÉCURITÉ ET  
DE LA CIRCULATION ROUTIÈRES SUR SA QUARANTE-SEPTIÈME SESSION**

(12-15 septembre 2005)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>
Participation.....	1-2
Introduction.....	3
Adoption de l'ordre du jour.....	4-5
Adoption du rapport de la 46 <sup>ème</sup> session.....	6-7
Communications.....	8-9
Application des Conventions de 1968 sur la circulation routière et sur la signalisation routière ainsi que des Accords européens les complétant, et amendements concernant ces Instruments.....	10-11
Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1)	
a) Contrôles routiers.....	12-16
b) Conduite sous l'influence de l'alcool, des drogues et médicaments.....	17-18

TABLE DES MATIÈRES (suite)

c) Amélioration de la sécurité des motocyclistes et cyclomotoristes.....	19
d) Promotion du port de la ceinture de sécurité.....	20
e) Dépassement.....	21
f) Règles et signalisation concernant les piétons.....	22
g) Permis de conduire délivrés conformément à la Convention de 1949.....	23-24
h) Restructuration des Résolutions d'ensemble R.E.1 et R.E.2.....	25-27
i) Nouvelles questions.....	28-30
Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2)	
j) Sécurité dans les tunnels.....	31-33
k) Panneaux à messages variables.....	34-36
l) Nouveaux signaux routiers indiquant les stations-service vendant du gaz naturel comprimé (GNC) ou du gaz de pétrole liquéfié (GPL).....	37-40
Suivi de Résolutions de l'Assemblée générale sur la sécurité routière.....	41-46
Mandat et Règlement intérieur.....	47-48
Évaluation de la 4 <sup>ème</sup> Semaine de la sécurité routière dans la région de la CEE et suite à donner au séminaire sur le comportement agressif sur la route.....	49
Préparation de la 1 <sup>ère</sup> Semaine mondiale de la sécurité routière.....	50-51
Collecte et diffusion des informations.....	52
Projet de programme de travail.....	53-55
Questions diverses.....	56-59
Adoption des décisions.....	60
Annexe 1 (Recommandation à insérer dans la R.E.2 concernant les nouveaux signaux routiers indiquant les stations-service vendant du gaz naturel comprimé (GNC) ou du gaz de pétrole liquéfié (GPL))	
Annexe 2 (Projet de programme de travail pour 2006-2010)	

## RAPPORT

### PARTICIPATION

1. Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) a tenu sa quarante-septième session à Genève, du 12 au 15 septembre 2005, sous la présidence de M. Bernard Périsset (Suisse). Y ont participé des représentants des États membres suivants: Allemagne, Autriche, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Israël, Italie, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume Uni, Slovaquie, Suisse et Turquie.

2. Étaient également représentées la Commission européenne, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les organisations non gouvernementales ci-après: Organisation internationale de normalisation (ISO), Fédération des associations européennes de motocyclistes (FEMA), Fédération européenne des victimes de la route (FEVR), European Natural Gas Vehicle Association (ENGVA), Association européenne de gaz de pétrole liquéfié (AEGPL), Fédération internationale de motocyclisme (FIM), Fédération internationale des piétons (FIP), Prévention routière internationale (PRI), Fédération routière internationale (IRF), Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA), Fondation de la FIA pour l'automobile et la société, Alliance Internationale de Tourisme/Fédération Internationale de l'Automobile (AIT/FIA) et à titre d'observateur: The Task Force for Child Survival and Development et LASER EUROPE.

### INTRODUCTION

3. En introduction, le président du WP.1, M. Bernard Périsset, a présenté les objectifs pour la présente session et ceux de l'année 2006. Il a indiqué sa ferme volonté de terminer les travaux de révision de la Résolution d'ensemble R.E.1 en 2006 aux fins de pouvoir la publier sous une forme modernisée à l'occasion de la Semaine mondiale de la sécurité routière des Nations Unies qui sera organisée du 23 au 29 avril 2007. À cet effet, il a fait part de son intention de demander au Comité des transports intérieurs (CTI) l'autorisation d'organiser une session extraordinaire du WP.1 en juin 2006 consacrée exclusivement à l'examen de la R.E.1.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (*point 1 de l'ordre du jour*)

*Document* : TRANS/WP.1/99

4. L'ordre du jour a été adopté sans modification.

5. La Fédération de Russie a salué avec satisfaction la mise à disposition suffisamment à l'avance de tous les documents de travail cotés dans les trois langues officielles, permettant ainsi des discussions fructueuses.

### ADOPTION DU RAPPORT DE LA QUARANTE-SIXIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL (*point 2 de l'ordre du jour*)

*Document* : TRANS/WP.1/98

6. Le rapport (TRANS/WP.1/98) de la 46<sup>ème</sup> session a été adopté avec la modification suivante au paragraphe 2.5.2, dernier alinéa, du point 19 et de l'annexe au rapport (ne concerne que la version anglaise) : il convient de lire « two lanes or more in **the same** direction » au lieu de « in *each* direction ».

7. Le représentant de la Fédération de Russie a indiqué qu'il transmettrait au secrétariat les rectifications d'ordre rédactionnel concernant l'annexe au rapport sur les tunnels.

**COMMUNICATIONS** (*point 3 de l'ordre du jour*)

a) Président du WP.1

8. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Président a notamment informé le Groupe des évolutions intervenues dans le suivi de la Résolution A/RES/58/289 du 14 avril 2004 de l'Assemblée générale des Nations Unies. À cet égard, il a indiqué que le rapport du Secrétaire Général A/60/181 en date du 1er août 2005, dont le projet a été élaboré par l'OMS, avait été publié et que la présentation de ce rapport pourrait être suivie de l'adoption par l'AG d'une nouvelle résolution sur la sécurité routière lors de sa soixantième session. Il a également signalé la tenue possible, à titre exceptionnel, de la session d'automne du WP.1 de 2006 à Bangkok. Il a, par ailleurs, informé le Groupe des résultats de la réunion du Groupe « Sécurité routière » de la CEMT tenue récemment à Malte et signalé que la sécurité routière sera un des thèmes principaux de la réunion du Conseil des ministres de la CEMT à Dublin (17-18 mai 2006). Enfin, il a mentionné la tenue de la 3<sup>ème</sup> édition de la réunion, dite de Vérone, des ministres des transports de l'UE et de l'Espace économique européen (4 et 5 novembre 2005), organisée conjointement par l'Italie et le Royaume-Uni en tant que président de l'UE, et à laquelle la Suisse et la Norvège ont été invitées à participer. Les discussions porteront entre autres sur les conducteurs novices, les enfants et les personnes âgées.

b) Activités des organisations

9. Le représentant de l'ISO a signalé la tenue en mars 2005 d'un atelier UIT/ISO relatif au transport intelligent (Voir site <http://www.itu.int/ITU-T/worksem/ictauto/index.html>) et a mis à disposition des délégués des exemplaires du Bulletin ISO Focus consacré à l'automobile.

**APPLICATION DES CONVENTIONS DE 1968 SUR LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET SUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE AINSI QUE DES ACCORDS EUROPÉENS DE 1971 LES COMPLÉTANT, ET AMENDEMENTS CONCERNANT CES INSTRUMENTS** (*point 4 de l'ordre du jour*)

*Document* : TRANS/WP.1/2005/13

10. Le Groupe de travail a examiné le rapport du Groupe d'experts juridiques publié sous la cote TRANS/WP.1/2005/13. Il a été rappelé que le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) avait demandé l'avis du WP.1 sur la compatibilité avec la Convention de Vienne sur la circulation routière de deux nouveaux systèmes, en cours d'étude, destinés à être installés sur des véhicules.

11. S'agissant des systèmes de dégradation des fonctions d'un véhicule, le Groupe de travail a été informé que l'Allemagne avait retiré sa proposition pour des raisons à la fois politiques, juridiques et de sécurité et qu'il n'y avait donc pas lieu de poursuivre le débat sur la question. Pour ce qui est de l'activation automatique du signal de détresse et de l'indication du freinage d'urgence par clignotement des feux-indicateurs de direction et des feux stop, le WP.1 a indiqué qu'en l'état actuel de la Convention de Vienne, le clignotement des feux stop était contraire aux dispositions du paragraphe 42 de l'Annexe V, mais a souligné que cet instrument pourrait être

modifié s'il s'avérait que les nouveaux systèmes proposés étaient bénéfiques pour la sécurité routière. Il a considéré que des études et des essais étaient souhaitables pour démontrer leur intérêt à cet égard tout en soulignant l'importance d'éduquer les conducteurs sur la nécessité de maintenir une distance suffisante entre les véhicules. Le Président a clos provisoirement le débat sur ce point en attendant de nouveaux éclaircissements de la part du WP.29.

## **RÉVISION DES RÉOLUTIONS D'ENSEMBLE R.E.1 ET R.E.2** (point 5 de l'ordre du jour)

*Documents : TRANS/SC.1/294/Rev.5 et TRANS/SC.1/295/Rev.3*

### **Résolution d'ensemble sur la circulation routière R.E.1**

#### **a) Contrôles routiers**

*Document : TRANS/WP.1/2004/14/Rev.1*

12. Lors de l'examen du document TRANS/WP.1/2004/14/Rev.1, le WP.1 a adopté les modifications suivantes qui apparaissent en gras, étant précisé que l'ensemble du texte incorporant ces modifications est repris comme additif 2 au présent rapport sous la cote TRANS/WP.1/100/Add.2:

Point « Rôle des contrôles », *le 3<sup>ème</sup> alinéa est modifié comme suit* : « Le nombre et la fréquence de ces contrôles **contribuent** également à mesurer leur efficacité dans le temps et de recueillir des informations utiles pour l'établissement des plans de contrôles. »

13. Point « Politique des contrôles »

*La 1<sup>ère</sup> phrase du 1<sup>er</sup> alinéa est modifiée comme suit* : « Compte tenu des moyens limités dont disposent en général les forces de police, il est important de cibler les contrôles sur les causes principales des décès et des blessés graves sur les routes (notamment **non respect des limites de vitesse, conduite sous l'emprise de l'alcool**, non-utilisation des dispositifs de retenue ou du casque de protection) sans négliger toutefois d'autres causes comme par exemple le mauvais état des véhicules. »

À la fin du troisième alinéa, la délégation de la Fédération de Russie a signalé un problème de traduction dans la version russe concernant le mot « aléatoires ».

*Le dernier alinéa est modifié comme suit* : « Il est également important de rappeler que les contrôles sont d'autant plus efficaces et acceptés qu'ils sont crédibles, ce qui nécessite que les règles de circulation **existantes** et **la** signalisation soient en cohérence avec l'environnement routier. »

14. *Le point « Rôle de la sanction » est modifié comme suit* :

#### **« Rôle de la sanction et autres mesures complémentaires à caractère contraignant**

Le but du système répressif **est non seulement de punir les contrevenants et, le cas échéant, de les écarter du trafic**, mais aussi d'éduquer les usagers de la route à bien se comporter sur la voie publique **et à respecter les règles de circulation**. Aussi, les sanctions devraient-elles être aménagées de manière à avoir également une fonction pédagogique, par exemple en réduisant le délai entre la commission de l'infraction et le prononcé de la peine, en adaptant leur sévérité à

la gravité de l'infraction et/ou en développant des **mesures** alternatives ou complémentaires **aux sanctions** [...].

**Les programmes de réhabilitation** pour les récidivistes permettent également de sensibiliser les contrevenants aux risques qu'ils encourent ou font encourir aux autres.»

15. Point concernant les « Dispositifs techniques facilitant le respect des règles »

*Premier tiret, suppression des mots* « modulable et » dans les versions française et russe.

*Deuxième tiret, lire dans la parenthèse:* « (...marquages routiers **et/ou** dispositifs lumineux...) ».

*Modifier le troisième tiret comme suit:*

«- ou encore de dispositifs installés au bord des routes indiquant par exemple **le respect ou non par le conducteur de la vitesse limite autorisée.** »

*Avant dernier alinéa, remplacer* «... autorités en charge d'élaborer la législation » *par* : « **autorités compétentes** ».

*Modifier le dernier alinéa comme suit :*

« **Par ailleurs, il importe** que la signalisation routière (verticale ou marquage au sol) et autres équipements de la route soient rigoureusement conformes **aux prescriptions techniques édictées par la réglementation et soient maintenus en bon état.** »

16. Concernant les Recommandations

*Au paragraphe 2, remplacer:*

- « la vitesse excessive et inadaptée aux conditions de circulation; » *par* « **les dépassements des vitesses maximales autorisées;** »
- « la consommation d'alcool et de drogues; » *par* « **la conduite sous l'emprise de l'alcool et/ou de drogues;** »

*Au paragraphe 2.1, deuxième tiret, modifier la parenthèse comme suit:*

**(par exemple, à proximité des écoles, dans les tunnels, près des chantiers routiers) ».**

Par ailleurs, la délégation de la Fédération de Russie a demandé que, dans le premier tiret, les mots « fixes et mobiles » soient mis entre parenthèses dans la version russe.

*Au paragraphe 2.3, deuxième tiret,* même remarque qu'au point 13 concernant le problème dans la version russe du mot « aléatoires ».

*Au paragraphe 3 :* *ajouter après* « rayons X, » les mots « **dispositifs de détection des surcharges,** » *et placer la parenthèse après* « des freins des véhicules lourds) ».

La délégation de la Fédération de Russie a signalé un problème de traduction dans la version russe concernant le mot « inopiné ».

*Modifier le paragraphe 5 comme suit :* « Veiller à la formation **de toutes les personnes habilitées à effectuer** les contrôles. »

*Paragraphe 6, dernier point, remplacer :* « puisse être effectivement sanctionné. » *par* « **soit** effectivement sanctionné. ».

La Fédération de Russie a par ailleurs signalé des problèmes de traduction concernant la version russe. À ce sujet, il a été demandé à cette délégation de transmettre au secrétariat par courrier électronique toutes les modifications nécessaires à apporter au texte russe.

Modifier les deux premières phrases du paragraphe 7 comme suit :

« Instaurer ou développer des stages de sensibilisation à la sécurité routière destinés à modifier durablement le comportement, en particulier à l'intention des conducteurs sanctionnés pour alcoolémie au volant, des infractionnistes récidivistes à la vitesse **ou ceux qui ont commis d'autres infractions graves ayant entraîné l'annulation ou l'invalidation de leur permis de conduire.** Ces stages **devraient être adaptés à la nature de l'infraction commise de manière répétitive par les contrevenants et être** conçus de manière à rendre ces derniers conscients de la dimension collective du risque afin **de réduire la probabilité d'une répétition** de leur comportement dangereux. »

Au paragraphe 8, supprimer le mot « tous » après « favoriser ».

#### **b) Conduite sous l'influence de l'alcool, des drogues et médicaments**

*Document: TRANS/WP.1/2005/14*

17. Suite à la distribution en séance d'un document informel, disponible en anglais seulement, modifiant la structure et la présentation du projet de questionnaire contenu dans le document TRANS/WP.1/2005/14, le WP.1 a décidé, devant la difficulté de travailler en parallèle sur deux documents différents, de reporter la discussion à sa quarante-huitième session en prenant comme seule base de référence le document informel qui est apparu comme plus structuré et plus exploitable et qui entre temps aura été transformé en document formel pour être disponible dans les 3 langues. Par ailleurs, afin d'accélérer les travaux de la R.E.1, le président du WP.1 a demandé au petit groupe "alcool" (Finlande, Italie (assumant la présidence), Roumanie, USA, et OMS) de travailler en parallèle sur un projet de chapitre sur la conduite sous l'influence de l'alcool en utilisant comme base de référence la résolution existante de la CEE (TRANS/SC.1/336/Rev.1 du 13 mars 1989) et en prenant également en compte les matériaux déjà disponibles sur le sujet notamment à la CEMT et à l'UE. Le délégué de la Roumanie a invité le petit groupe et autres délégués intéressés à se réunir à Bucarest en novembre/décembre 2005 pour préparer une proposition de recommandation qui sera discutée en mars 2006.

18. Il a été précisé à cette occasion que la date limite de soumission des documents quels qu'ils soient pour la 48<sup>ème</sup> session était **le 15 décembre 2005**.

#### **c) Amélioration de la sécurité des motocyclistes et cyclomotoristes**

*Documents : TRANS/WP.1/2004/6/Rev.2 et TRANS/WP.1/2004/9/Rev.1*

19. Le secrétariat a rappelé que les questionnaires sur la sécurité des motocycles (*TRANS/WP.1/2004/6/Rev.2*), d'une part, et des cyclomoteurs (*TRANS/WP.1/2004/9/Rev.1*), d'autre part, préparés par le petit groupe composé des USA (présidence), de la FEMA, de la FIM et de l'IMMA, avaient été envoyés aux Etats membres de la CEE le 11 juillet 2005. Il a indiqué, qu'à l'instar du questionnaire sur les ceintures de sécurité, ces deux questionnaires avaient été également envoyés aux autres Commissions régionales pour diffusion auprès de leurs pays membres. La représentante des USA a indiqué qu'un projet de recommandation sera adressé au secrétariat avant le 15 décembre en vue de son examen par le WP.1 en mars 2006.

**d) Promotion du port de la ceinture de sécurité**

*Document : TRANS/WP.1/2004/7/Rev.2*

20. Le secrétariat a fait une brève présentation des résultats des réponses reçues (33 pays de la CEE et 6 pays la CEA) au questionnaire sur l'utilisation des ceintures de sécurité et des dispositifs de retenue pour enfants (TRANS/WP.1/2004/7/Rev.2) qui avait été envoyé en décembre 2004. La représentante des USA au nom du petit groupe (Espagne, Royaume-Uni, États Unis (présidence) et Fondation FIA) a indiqué qu'un projet de recommandation sera adressé au secrétariat avant le 15 décembre en vue de son examen par le WP.1 en mars 2006. Le secrétariat a été remercié pour avoir effectué la synthèse des réponses.

**e) Dépassement**

21. Le représentant de la Fédération de Russie au nom du petit groupe (Estonie, Fédération de Russie (présidence), Pologne, Roumanie, FEMA), qui avait préparé le questionnaire sur le dépassement, a remercié le secrétariat pour avoir préparé la synthèse des 24 réponses reçues. Il a souligné, à ce sujet, qu'une forte majorité des pays avait répondu positivement aux questions visant à introduire de nouvelles définitions relatives au dépassement dans les Conventions de Vienne. Compte tenu du souhait exprimé par la majorité des pays, il a été donné mandat au petit groupe de préparer une proposition pour la prochaine session. Toutefois, il a été souligné que l'examen d'une proposition ne signifiait pas qu'il sera suivi d'une adoption par le WP.1 et qu'en tout état de cause, s'il apparaissait opportun d'introduire une modification, elle devrait d'abord être traitée dans le cadre de la R.E.1 avant d'être introduite dans les Conventions de Vienne.

**f) Règles et signalisation concernant les piétons**

*Document : TRANS/WP.1/2005/4/Rev.1*

22. Le WP.1 a remercié le petit groupe chargé de proposer des travaux futurs sur les règles et les signaux destinés aux piétons (Israël, Pays-Bas, Suisse, FIP et GRSP, sous la présidence de la FIP) pour le projet de questionnaire modifié. Ce projet a fait l'objet à nouveau, lors de son examen, de nombreuses remarques. Le président du petit groupe a signalé qu'au vu de ces remarques le questionnaire sera simplifié et sera ensuite transmis au secrétariat pour être diffusé aux États membres. Il a indiqué que, parallèlement, le petit groupe soumettra des propositions de recommandation en prenant en compte celles déjà adoptées par le WP.1 lors de sa trente-sixième session (TRANS/WP.1/76 du 4 mai 2001) concernant la sécurité des piétons. Il a été rappelé à cet égard que le Conseil des ministres de la CEMT avait adopté en 1998 des recommandations concernant les piétons, recommandations qui ont été intégrées en 2000 dans une publication relative à la sécurité des usagers vulnérables dont le petit groupe devrait également tenir compte. Le président du petit groupe a également signalé que les réponses au questionnaire seront utilisées pour apporter les ultimes améliorations aux recommandations qui seront présentées et qu'elles pourront servir le cas échéant à la réalisation d'une brochure sur la sécurité des piétons. Le WP.1 a été également informé que le Danemark remplacera, au sein de ce petit groupe, les Pays-Bas par suite du départ à la retraite du représentant de ce pays.

**g) Permis de conduire délivrés conformément à la Convention de 1949**

*Documents : TRANS/WP.1/2005/5 et TRANS/WP.1/2005/13*

23. Lors de sa quarante-sixième session, le WP.1 avait demandé au groupe d'experts juridiques de faire une première analyse des propositions contenues dans le document TRANS/WP.1/2005/5 et de lui en présenter les résultats lors de sa quarante-septième session. Le président de ce groupe a présenté au WP.1 les solutions possibles (voir TRANS/WP.1/2005/13) pour répondre aux problèmes créés par la divergence des dispositions relatives aux permis de conduire tant nationaux qu'internationaux contenues dans les Conventions de 1949 et de 1968 (telle que révisée) sur la circulation routière.

24. Après discussion sur les avantages et inconvénients de chacune des 4 solutions proposées, le WP.1 s'est déclaré favorable à l'envoi d'un questionnaire précis aux Parties contractantes à la Convention de 1949 afin de demander à ces pays de se prononcer sur la solution parmi les quatre présentées qui leur apparaissait la plus pertinente. L'IMMA et la Fédération de Russie se sont proposées de préparer rapidement ce questionnaire aux fins d'être diffusé par le secrétariat auprès des Parties Contractantes concernées. Ledit questionnaire devra comprendre une question relative à l'acceptation par les Parties Contractantes à la Convention de 1949 des permis délivrés conformément à la Convention de 1968.

#### **h) Restructuration des Résolutions d'ensemble R.E.1 et R.E.2**

*Documents : TRANS/WP.1/2004/10, TRANS/WP.1/2004/17, TRANS/WP.1/2005/15*

25. Le Président du WP.1 a indiqué que le groupe restreint chargé de la restructuration de la R.E.1 (France (présidence), Suisse, PRI, secrétariat), avait revu la structure du nouveau projet (TRANS/WP.1/2005/15) pour prendre en compte les aspects évoqués lors de la 46<sup>ème</sup> session. Le WP.1 a confié au petit groupe le soin de rédiger les différents paragraphes d'introduction visés dans le document précité. Lors de l'examen de ce document, des membres du WP.1 se sont portés volontaires pour vérifier et proposer en tant que de besoin des modifications ou des compléments aux chapitres et/ou sections (avec les annexes s'y rattachant éventuellement) qui n'ont pas encore été pris en charge par des petits groupes spécifiques ou fait l'objet de propositions concrètes.

26. La liste des points pris en charge par les membres volontaires au regard de la numérotation figurant dans le document TRANS/WP.1/2005/15 est la suivante :

Paragraphe 1.4 : France

Paragraphe 2.1.1 : IMMA et Fédération de Russie (base: document informel préparé pour la 46<sup>ème</sup> session par le représentant de la Commission européenne et le secrétariat).

Paragraphe 2.1.2 : Commission européenne

Paragraphe 2.1.4 : FEVR

Paragraphe 2.2.2.2 : secrétariat

Paragraphe 2.2.3 : Commission européenne

Chapitre 4 : Suisse et FEVR

Paragraphe 5.3 (sauf trousse de 1<sup>er</sup> secours) : secrétariat

Paragraphe 5.5 : secrétariat

Chapitre 6 : PRI, IMMA

Chapitre 7 : PRI

Partie III : Israël, FEVR

Chapitres 13 et 14 : groupe restructuration

Conclusion : groupe restructuration

Il a été rappelé que les propositions concernant ces points devaient être transmises au secrétariat avant le 15 décembre aux fins de pouvoir être examinées lors de la 48<sup>ème</sup> session du WP.1.

27. Le Président du WP.1 a insisté à nouveau sur la nécessité pour les petits groupes d'accélérer leurs travaux afin de tenir l'échéancier fixé, à savoir finaliser le texte pour la fin 2006 en vue de sa diffusion dans le courant 2007 et si possible à l'occasion de la Semaine mondiale de la sécurité routière d'avril 2007.

**i) Nouvelles questions**

*Documents :* TRANS/WP.1/2005/16, TRANS/WP.1/2005/17, TRANS/WP.1/2005/18, TRANS/WP.1/2005/19

28. Concernant la communication en matière de sécurité routière, le Président du WP.1 a présenté brièvement le document TRANS/WP.1/2005/16 en signalant qu'il l'avait rédigé lui-même en s'inspirant des stratégies appliquées en Suisse et en France et des conclusions d'un précédent séminaire tenu à la CEMT sur le sujet à Varsovie en mai 1999. L'examen détaillé de ce document a été reporté à la 48<sup>ème</sup> session.

29. Le document TRANS/WP.1/2005/17 sur l'usage diurne des feux, élaboré également par le Président du WP.1, a donné lieu à un débat sur l'introduction dans la R.E.1 de dispositions recommandant l'utilisation de ces feux le jour, débat qui a montré des positions divergentes quant à l'impact d'une telle mesure sur la sécurité routière. À ce sujet, le Président du WP.1 en tant que représentant de la Suisse a indiqué que le nombre d'automobilistes circulant les feux de croisement allumés le jour était dans son pays en constante augmentation malgré l'absence d'obligation en ce domaine. Suite à cette discussion, le Président a indiqué qu'un document révisé sera préparé pour la 48<sup>ème</sup> session.

30. Quant aux documents TRANS/WP.1/2005/18 (Conduite de nuit) et TRANS/WP.1/2005/19 (vitesse), leur examen a été reporté à la 48<sup>ème</sup> session.

**Résolution d'ensemble sur la signalisation routière R.E.2**

**j) Sécurité dans les tunnels**

*Documents :* TRANS/WP.1/2005/10/Rev.1 et TRANS/WP.1/2005/13

31. Le Groupe de travail a examiné une proposition révisée du Royaume-Uni relative à des signaux pour le transport de marchandises dangereuses dans les tunnels (TRANS/WP.1/2005/10/Rev.1). Il a également examiné le rapport du Groupe d'experts juridiques sur cette question figurant dans le document TRANS/WP.1/2005/13 et son annexe. Il a été expliqué que les divergences entre les deux textes précités provenaient du fait que le Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (WP.15) avait, entre temps, décidé de fonder sa proposition sur une classification des tunnels et non plus sur des groupes de marchandises dangereuses.

32. Répondant aux questions et remarques des membres du WP.1, le Secrétaire du WP.15 a confirmé qu'il convenait effectivement de modifier la proposition figurant au dernier alinéa du document TRANS/WP.1/2005/10/Rev.1 concernant le signal C,3h de façon à préciser que la disposition «accès interdit aux véhicules qui transportent tout type de marchandises dangereuses,

à l'exception de la classe 6.2, n° ONU 3291» doit être indiquée par un signal C,3h accompagné d'un panneau additionnel portant la lettre E. En outre, dans tous les alinéas concernant le signal C,3h, il conviendra de faire référence au 5.3.2 de l'annexe A de l'ADR et non de l'annexe B.

33. Le WP.1 a décidé d'attendre les faits nouveaux qui pourraient intervenir lors de la session du WP.15 de novembre 2005 avant de prendre une décision définitive sur la proposition. Il a cependant demandé au Groupe d'experts juridiques du WP.1 d'examiner la question à sa réunion du 16 septembre 2005 dans l'hypothèse où le secrétariat du WP.15 aurait établi à temps un document révisé.

**k) Panneaux à messages variables**

*Documents : TRANS/WP.1/2005/6, TRANS/WP.1/2005/6/Rev.1*

34. Le WP.1 a examiné une proposition révisée (TRANS/WP.1/2005/6/Rev.1) présentée par le groupe restreint en charge des panneaux à message variable (Allemagne, Espagne (assumant la présidence), France et Pays-Bas).

35. Le Groupe de travail a remercié le groupe restreint de son document et a fait des observations sur le contenu de celui-ci. Concernant les travaux futurs à entreprendre sur la question, il a demandé au groupe restreint d'élaborer, en vue de la quarante-huitième session du Groupe de travail, une proposition sur les panneaux à message variable, qui pourrait être ultérieurement incorporée dans la Convention de Vienne sur la signalisation routière. Il a également demandé au groupe restreint de se pencher sur les questions relatives aux règles de priorité pour les panneaux à message variable et les signaux statiques, ainsi qu'entre différents types de panneaux à message variable et sur la question spéciale des systèmes de contrôle des voies. Il a chargé le secrétariat d'établir, en s'inspirant du document du groupe restreint, un texte destiné à être incorporé dans la Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2).

36. Les pays ont été invités à adresser, par écrit, à l'Espagne, avec copie au secrétariat, leurs observations sur les propositions énoncées dans le document TRANS/WP.1/2005/6/Rev.1 et ce avant la fin octobre 2005 afin que le groupe restreint et le secrétariat puissent élaborer avant le 15 décembre 2005 de nouvelles propositions sur les sujets évoqués.

**l) Nouveaux signaux routiers indiquant les stations-service vendant du gaz naturel comprimé (GNC)**

*Documents : TRANS/WP.1/2005/7, document informel*

37. Le Président du WP.1 a rappelé qu'à sa quarante-cinquième session, le WP.1 s'était prononcé à la majorité contre le signal proposé par l'ENGVA visant à signaler les stations-service vendant du gaz naturel comprimé et avait, lors de sa quarante-sixième session, donné son accord pour introduire le nouveau signal proposé conjointement par l'Allemagne et la Suisse (TRANS/WP.1/2005/7), en ajoutant en arrière plan du symbole noir actuel F, 4 utilisé pour indiquer une station-service, le même symbole mais de couleur bleue. Il a ajouté que, suite aux commentaires émis lors de la 46<sup>ème</sup> session sur la proposition d'utiliser également ce même symbole pour le gaz naturel liquéfié (GPL), plusieurs questions avaient été soulevées notamment celles de savoir s'il convenait ou non d'ajouter sur le panneau les acronymes GNC ou GPL en sus

du symbole et s'il convenait d'autoriser des acronymes nationaux en sus ou à la place des acronymes qui seraient choisis.

38. Lors de la présente session, le Groupe de travail a rejeté la proposition de l'AEGPL (présentée sous forme de document informel) visant à adopter la couleur verte au lieu du bleu pour signaler les stations-service vendant du gaz de pétrole liquéfié (GPL) pour la raison que cette couleur était déjà utilisée pour signaler les stations-service vendant de l'essence sans plomb et qu'il convenait donc d'éviter tout amalgame.

39. Après discussion, le WP.1 a décidé d'adopter le même signal pour le GNC et le GPL qui se composera de l'actuel symbole de couleur noire F.4, indiquant une station-service, et du même symbole de couleur bleue situé en arrière-plan. Il devra en sus porter à gauche du symbole, en lettres noires, l'abréviation anglaise « CNG » ou « LPG » pour indiquer le type de combustible disponible dans la station-service. Ce signal pourra être complété en tant que de besoin par un panneau additionnel indiquant l'abréviation ou le nom correspondant utilisé dans la langue du pays en question. La recommandation finale adoptée par le WP.1 destinée à être incorporée dans la R.E.2 est reproduite dans l'annexe 1 au présent rapport.

40. Par ailleurs, le WP.1 a insisté pour que l'industrie développe des systèmes de connecteurs et mette en place une signalétique claire pour bien informer les consommateurs afin d'empêcher toute confusion entre les deux combustibles lors du remplissage d'un réservoir à une station-service.

#### **SUIVI DES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE** *(point 6 de l'ordre du jour)*

41. Le Directeur de la Division des Transports a informé le WP.1 des derniers développements intervenus dans le cadre du suivi de la Résolution A/RES/58/289 de l'Assemblée générale sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale et notamment des résultats de la 2<sup>ème</sup> réunion de collaboration sur la sécurité routière au sein des Nations Unies organisée en coordination avec l'OMS les 16 et 17 mars 2005 au Palais des Nations, en présence des autres Commissions régionales ainsi que de très nombreuses organisations. Il a en particulier souligné que, lors de cette 2<sup>ème</sup> réunion, la proposition du WP.1 de tenir la prochaine Semaine de la sécurité routière au niveau mondial en 2007 sur le thème des jeunes usagers de la route avait reçu un soutien unanime. Le WP.1 a également été informé que la 3<sup>ème</sup> réunion de collaboration se tiendrait à Londres les 14 et 15 novembre 2005.

42. La représentante de l'OMS a développé le sujet de la présentation à l'AG en octobre 2005 du rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la mise en œuvre de la Résolution (déjà évoqué au paragraphe 8 ci-dessus) et de l'adoption par l'AG d'une nouvelle résolution dont le contenu devrait être proche des conclusions du rapport. Elle a également indiqué que 6 livrets étaient en préparation sous l'égide de son organisation dont quatre étaient en cours d'édition (ceintures de sécurité et dispositifs de retenue, conduite et alcool, casques, comment mettre en place une agence de sécurité routière). Par ailleurs, elle a signalé l'existence d'un bulletin d'information disponible sur le site de l'OMS publié deux fois par an. Enfin, elle a pris note de la demande du représentant de la FEMA visant à ce que son organisation soit associée aux travaux des réunions de collaboration des Nations Unies sur la sécurité routière et a indiqué qu'une invitation sera envoyée à cet effet en vue de la réunion de Londres les 14 et 15 novembre. Concernant les livrets, le Président du WP.1 a souligné la nécessité de conduire les travaux de l'OMS en synergie avec ceux menés par le WP.1 notamment ceux liés à la R.E.1, afin que le message à faire passer soit identique.

43. Lors du débat qui a suivi, le représentant de la Task Force for Child Survival and Development a indiqué l'organisation d'un 2ème forum à l'occasion de la Semaine mondiale de la sécurité routière fondé sur le travail effectué dans les régions et a rappelé la nécessité de travailler ensemble. La représentante de l'Italie a évoqué les travaux de la 3ème conférence de Vérone des ministres des Transports de l'UE dont il conviendrait de tenir compte dans la préparation de la Semaine mondiale de la sécurité routière.

44. Le représentant de la Commission européenne a indiqué, pour sa part, la présentation avant la fin 2005 d'un bilan à mi-parcours du programme d'action de la Commission européenne visant à réduire de 50% d'ici 2010 le nombre des victimes de la route. Il a, par ailleurs, demandé la correction d'une erreur dans la version française du rapport du Secrétaire général au paragraphe 4, dernière phrase de l'introduction. Il convient en effet de lire que c'est la Commission européenne (et non la CEE) qui a organisé la cérémonie de signature de la Charte européenne de la sécurité routière à Dublin.

45. Plusieurs délégations (Allemagne, Fédération de Russie, France, Pays-Bas, Suisse, USA, FIA Fondation, LASER EUROPE, FEVR, FIP) ont par ailleurs soit réitéré leur soutien à la Semaine mondiale de la sécurité routière, soit souligné la nécessité de renforcer la coopération, soit indiqué leur intention de participer activement à l'organisation de la Semaine mondiale ou de soutenir la Résolution qui sera adoptée par l'AG. À ce sujet, les membres du WP.1 ont été invités à prendre contact avec les autorités compétentes de leur pays ou leur représentation permanente auprès des Nations Unies à New York afin de les sensibiliser sur les objectifs de cette résolution. Le secrétariat a indiqué qu'il communiquera la date d'examen de cette résolution par l'Assemblée générale dès qu'elle sera connue.

46. Tirant les conclusions du débat, le Président a indiqué que le WP.1 réitérait sa volonté de collaborer et de partager son expérience dans le cadre des activités de la Collaboration sur la sécurité routière des Nations Unies.

#### **MANDAT ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR** (point 7 de l'ordre du jour)

*Document : TRANS/WP.1/2004/8/Rev.2*

47. Le secrétariat a rappelé l'origine des propositions présentées visant à doter le WP.1 d'un mandat adapté à la réalité ainsi que d'un Règlement intérieur. Il a précisé que le nouveau texte présenté (TRANS/WP.1/2004/8/Rev.2) prenait en compte non seulement les précédentes discussions menées par le WP.1 sur le sujet mais aussi les nombreuses propositions d'amélioration transmises par le Bureau des Affaires juridiques à New York ainsi que la décision de la Commission économique pour l'Europe prise à sa 60ème session (rapport E/ECE/1431, point 44 (d)) rappelée ci-après :

*« Ayant examiné la proposition énoncée aux paragraphes 21 et 22 du document E/ECE/1426, la Commission a décidé d'encourager la participation des Parties contractantes à des instruments juridiques administrés par le WP.1 et d'autres organes subsidiaires du Comité des transports intérieurs qui ne sont pas membres de la CEE mais n'est pas parvenue à s'entendre pour accorder le droit de vote à ces pays. Elle est convenue de poursuivre ses échanges de vues sur la question. »*

48. Le WP.1 a procédé à un examen paragraphe par paragraphe, s'agissant du mandat, et article par article pour ce qui concerne le Règlement intérieur. À l'issue de cet examen, le WP.1, après

avoir apporté quelques modifications au texte contenu dans le document TRANS/WP.1/2004/8/Rev.2, a adopté son mandat ainsi que son Règlement intérieur. Le texte prenant en compte les modifications est repris comme additif au présent rapport sous la cote TRANS/WP.1/100/Add.1. Ce document sera transmis au CTI pour approbation.

### **ÉVALUATION DE LA QUATRIÈME SEMAINE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LA RÉGION DE LA CEE ET SUITE DONNÉE AU SÉMINAIRE SUR LE COMPORTEMENT AGRESSIF SUR LA ROUTE** *(point 8 de l'ordre du jour)*

49. Le secrétariat a indiqué que 19 pays avaient répondu au questionnaire adressé début 2005 visant à évaluer la Quatrième semaine de la sécurité routière (5-11 avril 2004) et a précisé que la synthèse de ces réponses était disponible sur le site internet de la Division des Transports de la CEE-ONU. S'agissant des suites à donner au Séminaire du 5 avril 2004 sur le comportement agressif sur la route, le WP.1 a entériné la proposition du Président visant à confier au petit groupe « restructuration » (voir paragraphes 33 et 34) le soin d'élaborer une recommandation à insérer dans la R.E.1.

### **PRÉPARATION DE LA PREMIÈRE SEMAINE MONDIALE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE** *(point 9 de l'ordre du jour)*

*Document: TRANS/WP.1/2005/21*

50. Le WP.1 a réitéré son soutien à l'organisation de la Semaine mondiale de la sécurité routière sur le thème des jeunes usagers de la route qui se tiendra du 23 au 29 avril 2007. Il a appuyé à l'unanimité le principe que le Palais des Nations soit le point d'ancrage des activités qui seraient organisées dans le cadre de la Semaine et notamment l'Assemblée mondiale des jeunes usagers envisagée le 23 avril, jour du lancement de la Semaine. Cette manifestation pourrait être suivie dans le courant de la semaine d'un séminaire sur le thème des jeunes usagers. Le reste de la semaine pourrait être dédié à des activités organisées au sein de chaque région, y compris la CEE.

51. Le WP.1 a chargé le petit groupe créé à l'origine pour aider le secrétariat à préparer la 4<sup>ème</sup> Semaine de la Sécurité routière à reprendre ses activités pour préparer la Semaine mondiale. De nouveaux participants s'étant joints à ce groupe, sa composition est désormais la suivante : France, Italie, Norvège, Pays-Bas, Suisse (Présidence), OMS, Commission européenne, FIA Fondation, LASER EUROPE et secrétariat. Ce groupe aura pour tâche d'aider le secrétariat à la préparation des activités de la CEE et de celles qui se tiendraient au Palais des Nations. En fonction des aspects ou sujets évoqués, d'autres organisations ou experts pourront être associés à ses travaux.

### **COLLECTION ET DISSÉMINATION DES INFORMATIONS** *(point 10 de l'ordre du jour)*

52. Le secrétariat a rappelé, comme il s'y était engagé lors de la 46<sup>ème</sup> session, l'envoi d'un questionnaire aux pays membres sur les équipements de sécurité complémentaires exigés à bord des véhicules par les pays, comme par exemple les gilets de sécurité, le triangle de présignalisation, la trousse de premiers secours, etc. Il a précisé que jusqu'à présent 18 pays avaient répondu. Il a invité ceux qui ne l'avaient pas encore fait à transmettre leur réponse le plus rapidement possible afin de préparer une synthèse aussi exhaustive que possible pour la 48<sup>ème</sup> session. Il a ajouté que, sur la base des réponses à ce questionnaire, de nouvelles recommandations seront préparées aux fins de les incorporer dans la nouvelle R.E.1 et que par ailleurs des nouveaux tableaux seront intégrés dans le document relatif aux prescriptions

nationales en matière de sécurité routière (dont la dernière version porte la cote TRANS/WP.1/80/Rev.3). Concernant précisément ce dernier document, le secrétariat, dans le souci de le maintenir à jour de manière aussi précise que possible, a demandé aux délégations de lui faire parvenir toutes les modifications pertinentes intervenues au niveau de leur législation.

**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2006-2010** (*point 11 de l'ordre du jour*)

Documents: TRANS/WP.1/2005/20 et TRANS/WP.1/2005/22

53. Le Groupe de travail a examiné son projet de programme de travail pour la période 2006-2010 sur la base du document TRANS/WP.1/2005/20. Le texte définitif du projet de programme de travail adopté figure en annexe 2 du présent rapport. Il sera transmis au Comité des transports intérieurs pour adoption lors de sa soixante-huitième session, en février 2006.

54. Le Président du WP.1 a souhaité, concernant le point f) du programme (Contribution aux activités prévues au Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (THE PEP) qu'il y ait une plus grande synergie avec le THE PEP pour éviter une duplication d'efforts.

55. Le secrétariat a indiqué qu'à sa soixante-septième session, le Comité des transports intérieurs avait approuvé un tableau révisé montrant la relation entre ses objectifs stratégiques et son programme de travail et avait demandé à ses organes subsidiaires de modifier leur programme de travail conformément aux indications figurant dans ce tableau (TRANS/WP.1/2005/22). Le secrétariat a précisé, à ce sujet, que, dans ses travaux et notamment les Résolutions d'ensemble, le WP.1 prenait déjà en compte les objectifs le concernant. Il a toutefois souligné que, dans le cadre de son prochain programme de travail (2008-2012), le WP.1 pourrait peut-être envisager d'approfondir le sujet de l'impact du vieillissement de la population sur la sécurité routière.

**QUESTIONS DIVERSES** (*point 12 de l'ordre du jour*)

56. Suite à une proposition présentée par LASER EUROPE, le WP.1 a soutenu le principe d'organiser le 23 mars 2006 au Palais des Nations, à la suite du WP.1, le sixième Festival du film de la sécurité routière dont la précédente édition s'est tenue à l'UNESCO à Paris en 2003. Il a demandé au Comité des Transports intérieurs d'approuver l'organisation de cette manifestation qui se ferait sous l'égide de la CEE dans le cadre des travaux du WP.1.

57. Le Groupe de travail a été informé que sa quarante-huitième session se tiendra du 20 au 23 mars 2006 (y inclus le Festival du film) et que si le CTI donnait son aval à la proposition de tenir une session extraordinaire (la quarante-neuvième), consacrée exclusivement aux travaux de révision de la R.E.1 (voir par. 3), celle-ci se tiendrait du 27 au 30 juin 2006. Quant à la session d'automne, elle aurait lieu du 7 au 10 novembre 2006 à Genève au cas où cette session ne pourrait se tenir à Bangkok.

58. Le WP.1 a été informé qu'un questionnaire sur les campagnes de sécurité routière menées dans les pays membres de la CEE pour l'année 2004 sera envoyé par le secrétariat dans la continuité de ceux adressés pour les années 2002 et 2003.

59. A l'occasion du départ à la retraite du délégué néerlandais, M. Pim Hol, le Président du Groupe de travail, au nom du WP.1, lui a souhaité une retraite des plus heureuses et l'a remercié pour sa participation active pendant 7 années au sein non seulement du Groupe mais également des groupes informels.

**ADOPTION DES DÉCISIONS** (*point 13 de l'ordre du jour*)

60. Le Groupe de travail a adopté, sur la base du projet établi par le secrétariat, le relevé des décisions prises à sa quarante-septième session.

---

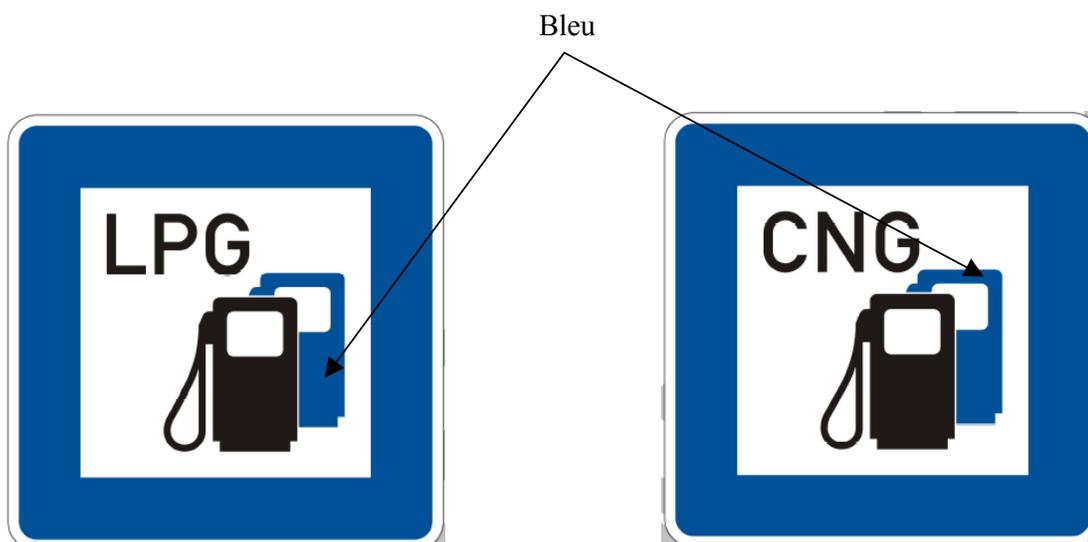
## Annexe 1

**Recommandation à insérer dans la R.E.2****SIGNAL ROUTIER INDIQUANT LES STATIONS-SERVICE VENDANT DU GAZ NATUREL COMPRIMÉ (GNC) OU DU GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉ (GPL)**

Étant donné que les stations-service vendant du gaz naturel comprimé (GNC) et du gaz de pétrole liquéfié (GPL) se multiplient à l'échelle internationale et que les véhicules utilisant l'un ou l'autre combustible franchissent de plus en plus souvent les frontières, les conducteurs en trafic international savent difficilement où acheter du GNC ou du GPL, faute de norme internationale reconnaissable concernant les signaux routiers relatifs aux stations-service qui vendent du GNC ou du GPL.

Pour faciliter la tâche des consommateurs, il est recommandé, lorsqu'un pictogramme est utilisé pour indiquer que du gaz naturel comprimé (GNC) ou du gaz de pétrole liquéfié (GPL) peut être obtenu dans une station-service, d'utiliser le type de pictogramme reproduit ci-après.

Ce pictogramme est composé de l'actuel symbole de couleur noire F,4, tel que défini dans la Convention de Vienne sur la signalisation routière, indiquant une station-service, et du même symbole, mais de couleur bleue, situé en arrière-plan et décalé diagonalement vers la droite. Il devra être accompagné de l'abréviation anglaise CNG ou LPG, en lettres noires, pour indiquer le type de combustible disponible dans la station-service. Si nécessaire, ce signal pourra être complété par un panneau additionnel indiquant l'abréviation ou le nom correspondant utilisé dans la langue du pays en question.



Annexe 2

**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2006-2010**

**ACTIVITÉ 02.3: SÉCURITÉ DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE**

Priorité: 1

Exposé succinct: Conscient de la portée mondiale de ses travaux, le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) examinera des questions et adoptera des mesures visant à améliorer la sécurité de la circulation routière. À cette fin, il examinera notamment l'application des Conventions de Vienne sur la circulation et la signalisation routières et les Accords européens les complétant, et élaborera des propositions pour la mise à jour de ces instruments juridiques ainsi que des Résolutions d'ensemble sur la circulation et la signalisation routières (R.E.1 et R.E.2). Il s'efforcera en outre de promouvoir l'exploitation de ces travaux à l'échelle mondiale.

Travail à faire: Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières poursuivra les activités suivantes:

**ACTIVITÉS PERMANENTES**

- a) Application de mesures pour suivre et encourager la mise en œuvre des Conventions de Vienne sur la circulation et la signalisation routières, et des Accords européens les complétant, ainsi que du Protocole sur les marques routières, et élaboration de propositions d'amendement à ces instruments juridiques en vue de rendre plus sévères et d'harmoniser les normes applicables à la sécurité routière. Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de la période 2006-2007:

- Examen et/ou adoption, selon qu'il conviendra, de nouvelles propositions d'amendement aux instruments ci-dessus concernant, ~~en particulier,~~ **notamment**, la signalisation routière, les dépassements, la définition d'un cyclomoteur, d'un motorcycle, d'un tricycle et d'un quadricycle à moteur, **les permis de conduire;**
- **Publication des Conventions de Vienne et des Accords européens les complétant (qui contiennent les derniers amendements).**

- b) Révision et mise à jour des Résolutions d'ensemble sur la circulation et la signalisation routières (R.E.1 et R.E.2). Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de la période 2006-2007:

- **Refonte Révision** complète de la R.E.1 ~~et de la R.E.2~~ selon une nouvelle structure et une nouvelle présentation – plus attrayantes et plus modernes – en vue de ~~leur~~ **sa** publication et de ~~leur~~ **sa** diffusion, à l'intention en particulier des autres commissions économiques régionales;
- Incorporation à la R.E.1 et à la R.E.2 de recommandations déjà adoptées, en particulier celles concernant les contrôles techniques périodiques, l'assistance aux victimes d'accidents de la route, les piétons, la signalisation des chantiers routiers, les ralentisseurs et la circulation des cyclistes à contresens;

- Examen, mise au point et incorporation à la R.E.1 et à la R.E.2 de nouvelles recommandations concernant en particulier les ceintures de sécurité et les dispositifs de retenue pour enfants, les premiers soins prodigués aux victimes d'accidents de la route, la sécurité des usagers de la route les plus vulnérables, l'utilisation de téléphones mobiles par les conducteurs, la sécurité dans les tunnels, ~~les utilisateurs de planches à roulettes, de patins à roulettes en ligne, etc.~~, les contrôles routiers, **les permis de conduire, la conduite sous l'emprise de l'alcool et des drogues, la signalisation routière, la sécurité des motocyclistes et des cyclomotoristes, la communication et les campagnes de sécurité routière, les feux-circulation diurne, la conduite de nuit, la vitesse, l'agressivité au volant, les panneaux à message variable, la signalisation des stations-service vendant des carburants gaz; l'utilisation de la télématique et les nouveaux systèmes de sécurité automobile, etc.**
  
- c) Échange d'informations sur les programmes nationaux de sécurité routière, compte tenu en particulier des moyens de financement des activités relatives à la sécurité routière, et sur les règlements et les prescriptions de sécurité routière en vigueur dans les pays membres, et diffusion de ces informations afin de faire profiter les gouvernements de la pratique et de l'expérience acquises en la matière. Priorité: 3  
  
Résultats escomptés d'ici la fin de la période 2006-2007: Mise à jour régulière de la série de tableaux correspondant aux prescriptions nationales en vigueur sur la sécurité routière, aux instruments juridiques nationaux et aux méthodes nationales de formation et de suivi pour les permis de conduire des catégories A et B. **Ajout de nouveaux tableaux concernant les équipements de sécurité complémentaires exigés à bord des véhicules. Publication annuelle de renseignements sur les campagnes de sécurité routière menées par les pays membres.**
  
- d) Aide aux pays en transition **et aux pays en développement** pour l'instauration de pratiques et de procédures modernes et rationnelles en matière de sécurité de la circulation. Priorité: 2  
  
Résultats escomptés d'ici la fin de la période 2006-2007: ~~Organisation, le cas échéant, d'un atelier ou séminaire sur un thème prioritaire pour les pays membres, avec la collaboration éventuelle d'autres organisations.~~ **Réponse aux demandes d'assistance technique formulées par d'autres commissions économiques régionales ou leurs pays membres.**
  
- e) Examen de thèmes d'actualité choisis se rapportant à la sécurité routière, sous la forme d'une discussion approfondie fondée sur des études d'experts et prise des mesures de suivi appropriées pour trouver des solutions concertées aux problèmes les plus pressants dans le domaine de la sécurité et de la circulation. Priorité: 2  
  
Résultats escomptés d'ici la fin de la période 2006-2007: Définition d'au moins un thème d'actualité en vue d'une discussion approfondie.

#### ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- f) Contribution aux activités prévues par le **Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (THE PEP)** ~~Programme commun d'action~~

~~adopté à la Conférence régionale de 1997 sur les transports et l'environnement, et par la Charte de Londres sur les transports, l'environnement et la santé, et suivi de ces activités sous l'angle plus spécifique de la sécurité routière.~~ Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de la période 2006-2007: Examen de propositions visant à amender les Conventions de Vienne ainsi que les Accords européens issus du programme « THE PEP ». des processus de suivi de Vienne et/ou de Londres.

- g) ~~Organisation de la cinquième Semaine de la sécurité routière au niveau mondial, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé et les autres commissions régionales. Quatrième Semaine de la sécurité routière (5-11 avril 2004) en vue de la participation active des pays et organisations, sur le thème de la lutte contre l'agressivité au volant.~~ Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de la période 2006-2007: Tenue en 2007 de la première Semaine mondiale de la sécurité routière des Nations Unies sur le thème des jeunes usagers de la route, y compris les jeunes conducteurs, et organisation d'activités pour cette manifestation. Organisation d'un séminaire le 5 avril 2004 et d'une exposition au Palais des Nations du 5 au 8 avril 2004 sur le thème de la quatrième Semaine de la sécurité routière.

- h) ~~En collaboration étroite avec l'Organisation mondiale de la santé et les autres commissions régionales, œuvrer pour la mise en œuvre de la Résolution 58/289 de l'Assemblée générale sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale. Examen de différentes possibilités de conduite des travaux relatifs à une Stratégie à long terme des Nations Unies pour la sécurité routière ainsi que du Rôle que le Groupe de travail pourrait jouer à l'avenir à l'échelle mondiale.~~ Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de la période 2006-2007: Décision sur la possibilité de transformer le WP.1 en un forum mondial pour la sécurité routière. Encourager les Parties contractantes aux Conventions de Vienne n'appartenant pas à la région de la CEE à assister aux sessions du WP.1 et à prendre une part active aux activités de concertation sur la sécurité routière au sein des Nations Unies.

-----